



1896-1906-1926-1936-1946 :

2026, UNE ANNÉE DE MÉMOIRE POUR LE SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE

L'année 2026 rassemble cinq dates qui, mises bout à bout, dessinent une même généalogie : celle du syndicalisme d'action directe et du syndicalisme révolutionnaire, dont la CNT-SO se revendique aujourd'hui l'héritière. Cent trente ans séparent le congrès de Londres de notre organisation, et pourtant le fil qui les relie n'a jamais été rompu : à chaque étape, des militants ont réaffirmé les mêmes principes - lutte des classes, indépendance syndicale, action directe, fédéralisme, autogestion, grève générale, révolution sociale - en les adaptant aux conditions de leur temps. Retour sur cette histoire, jalon par jalon.

1896 : LE CONGRÈS DE LONDRES, LA RUPTURE AVEC LA SOCIAL-DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

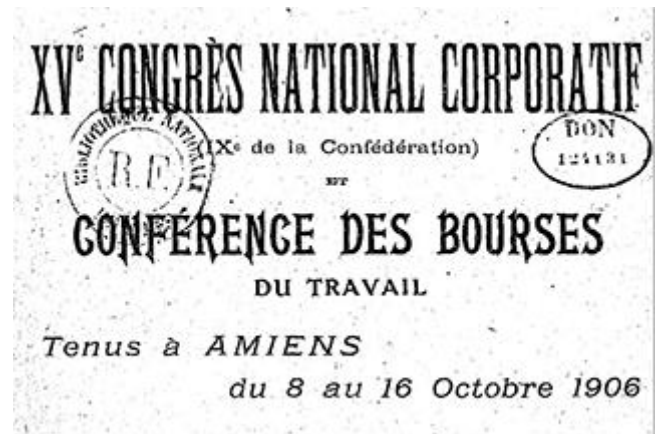
Dix ans avant Amiens, un premier divorce avait déjà eu lieu, sans lequel 1906 est difficilement compréhensible. Au sein de la IIe Internationale socialiste, la question du rapport entre conquête des pouvoirs publics et action directe des travailleurs empoisonne les congrès depuis le début des années 1890. Au congrès de Bruxelles, en 1891, les délégués anarchistes sont expulsés sous les huées, mais une partie significative des délégations britannique, néerlandaise et italienne se retire en signe de protestation. Au congrès de Zurich, en 1893, la social-démocratie verrouille le dispositif : ne seront désormais admises que les organisations syndicales et les groupements politiques reconnaissant la nécessité de l'action parlementaire, formule taillée pour exclure par avance les anarchistes.

C'est cependant au congrès de Londres, réuni du 26 juillet au 2 août 1896 au Queen's Hall devant 700 délégué·es venu·es du monde entier, que la rupture devient publique et définitive. Une partie des anarchistes français - Émile Pouget, Fernand Pelloutier, Paul Delesalle, Augustin Hamon - parvient à s'y faire déléguer par des syndicats, contournant ainsi l'interdiction faite aux organisations « purement » anarchistes. Ils y retrouvent des antiparlementaires de toutes obédiences : le groupe d'Édouard Vaillant, les allemanistes de Jean Allemane, des syndicalistes purs sur le modèle des Trade Unions anglaises. Cette coalition hétéroclite obtient même, un temps, la majorité au sein de la délégation française. Mais au vote décisif, la majorité bascule très largement du côté des socialistes parlementaires emmenés par Bebel et Kautsky côté allemand, Jaurès, Millerand et Viviani côté français : dix-huit délégations nationales votent l'obligation de tendre vers l'unité la plus complète entre partis et syndicats - c'est-à-dire la subordination du second au premier -, contre deux seulement, la France et la Hongrie, chacune à une voix de majorité, l'Italie se partageant à égalité.

Les anarchistes allemands, suisses, italiens, espagnols, danois et tchèques sont exclus de l'Internationale, de même que les communistes antiparlementaires néerlandais. Pelloutier, déjà secrétaire de la Fédération des Bourses du travail depuis 1895, en tire toutes les conséquences en théorisant l'autonomie ouvrière et l'action directe comme seule perspective révolutionnaire pour les libertaires - une orientation qui trouvera, dix ans plus tard, sa traduction organisationnelle dans la Charte d'Amiens. 2026 marque donc aussi les cent trente ans de cette scission fondatrice entre social-démocratie parlementaire et syndicalisme révolutionnaire.

1906 : LA CHARTE D'AMIENS, MATRICE DU SYNDICALISME D'ACTION DIRECTE

Le 8 octobre 1906 s'ouvre à Amiens le neuvième congrès confédéral de la CGT, qui rassemble alors environ 2 400 syndicats et 200 000 adhérents. Le climat y est tendu : les délégués, réformistes attachés à la seule amélioration des conditions de travail, guesdistes fidèles à la subordination du syndicat au parti, et syndicalistes révolutionnaires portés par la Fédération des Bourses du travail, s'affrontent sur la nature même du syndicalisme. C'est finalement une motion rédigée par Victor Griffuelhes, alors secrétaire général de la Confédération et Émile Pouget, qui l'emporte à une majorité écrasante : 824 voix contre 3, avec un unique bulletin blanc. Ce texte, très court, entrera dans l'histoire sous le nom de Charte d'Amiens.



Il fixe deux principes qui structureront durablement le syndicalisme français : l'indépendance du syndicat à l'égard des partis politiques, des Églises et de l'État, d'une part ; la « double besogne » du syndicalisme, d'autre part, qui doit à la fois défendre les revendications immédiates des travailleurs et préparer, par l'action directe et la grève générale, l'expropriation capitaliste et l'émancipation intégrale. Le mot « apolitisme » n'y figure pourtant pas : la Charte ne récuse pas la politique en général, elle refuse que le syndicat soit subordonné à un parti ou pris en otage par une stratégie électorale, quelle qu'elle soit - nuance essentielle que l'on oublie souvent lorsqu'on résume Amiens à un simple refus du politique. Ce syndicalisme « d'action directe » constitue une singularité française par rapport aux modèles allemand ou britannique de l'époque, fondée sur le refus obstiné de toute tutelle extérieure, qu'elle vienne du gouvernement ou d'un parti ouvrier. Cent vingt ans plus tard, ce principe d'indépendance reste au fondement de l'identité syndicale que revendique la CNT-SO.

1926 : LA CGT-SR, L'ANARCHO-SYNDICALISME S'ORGANISE

Le fil se tend à nouveau après la Première Guerre mondiale. En 1921, la CGT éclate entre une CGT réformiste et une CGT-Unitaire (CGT-U) où se retrouve, un temps, l'essentiel du courant syndicaliste révolutionnaire, y compris de nombreux militants libertaires. Mais la CGT-U passe rapidement sous la coupe du Parti communiste et de l'Internationale syndicale rouge dirigée depuis Moscou par Alexandre Lozovski. Dès 1922, les proches de Pierre Besnard, alors secrétaire des Comités syndicalistes révolutionnaires, doivent quitter la CGT-U ; en novembre 1924, ils se regroupent dans une Union fédérative des syndicats autonomes, qui se transforme, à l'automne 1926, à l'occasion du congrès de la Fédération autonome du Bâtiment tenu à Lyon, en Confédération générale du travail-Syndicaliste révolutionnaire (CGT-SR).



Sa charte constitutive, dite **Charte de Lyon**, est présentée par ses rédacteurs comme une version actualisée de la Charte d'Amiens, adaptée aux réalités du syndicalisme révolutionnaire des années 1920. C'est d'ailleurs à cette occasion, de façon polémique, que Lozovski forge le terme même d'« anarcho-syndicalisme » pour disqualifier ce courant. Ses détracteurs surnomment cruellement la nouvelle confédération « CGT-Sans-Rien », tant ses effectifs demeurent modestes face à la CGT réformiste et à la CGT-U communiste. L'AIT elle-même, fondée à Berlin en 1922 par les organisations syndicalistes révolutionnaires refusant l'inféodation à l'Internationale syndicale rouge moscovite, incarne à l'échelle internationale ce même refus de la subordination à un parti, fût-il ouvrier. La CGT-SR n'en devient pas moins un point de ralliement pour les militants libertaires de toute l'Europe fuyant les répressions - Russes, Bulgares, Allemands, Italiens -, affiliée à l'Association internationale des travailleurs (AIT) fondée à Berlin, et un acteur des luttes anticoloniales et des grandes grèves de juin 1936.

1936 : LA RÉVOLUTION ESPAGNOLE, LA THÉORIE MISE À L'ÉPREUVE

Le 17 juillet 1936, le soulèvement militaire du général Franco éclate au Maroc espagnol avant de gagner la péninsule. À Barcelone, la CNT et la Fédération anarchiste ibérique (FAI) diffusent dès le 17 des consignes de regroupement, puis annoncent la réquisition de véhicules et d'armes. Le 19 juillet, les travailleur-euses organisé-es écrasent l'insurrection dans la ville : c'est la première victoire ouvrière contre le coup d'État, et elle installe le mouvement libertaire comme la première force sociale de l'Espagne républicaine.

Dans les mois qui suivent, l'ampleur du mouvement de collectivisation est sans équivalent dans l'histoire du mouvement ouvrier : en Catalogne, le nombre de coopératives de production passe de 65 à 300 entre juillet 1936 et juillet 1937, regroupant plus de 12 800 associé-es ; les grands domaines agricoles, dont les propriétaires ont fui ou été exécutés, sont collectivisés dans toute l'Aragon et le Levant ; les services publics, le logement, la distribution alimentaire sont réorganisés sur des bases autogestionnaires. Elle ne va pas sans tensions internes au mouvement libertaire et syndicaliste lui-même, notamment autour de la participation de ministres CNT-FAI au gouvernement de Largo Caballero à partir de novembre 1936 : entrer dans l'État pour combattre le fascisme, ou rester fidèle au refus de toute participation gouvernementale au risque de s'isoler ? Ce débat traverse aussi l'AIT, au point qu'un congrès anarchiste international se tient à Paris en juin 1937 pour tenter de clarifier les rapports entre anarchisme et anarcho-syndicalisme sur cette question précise.

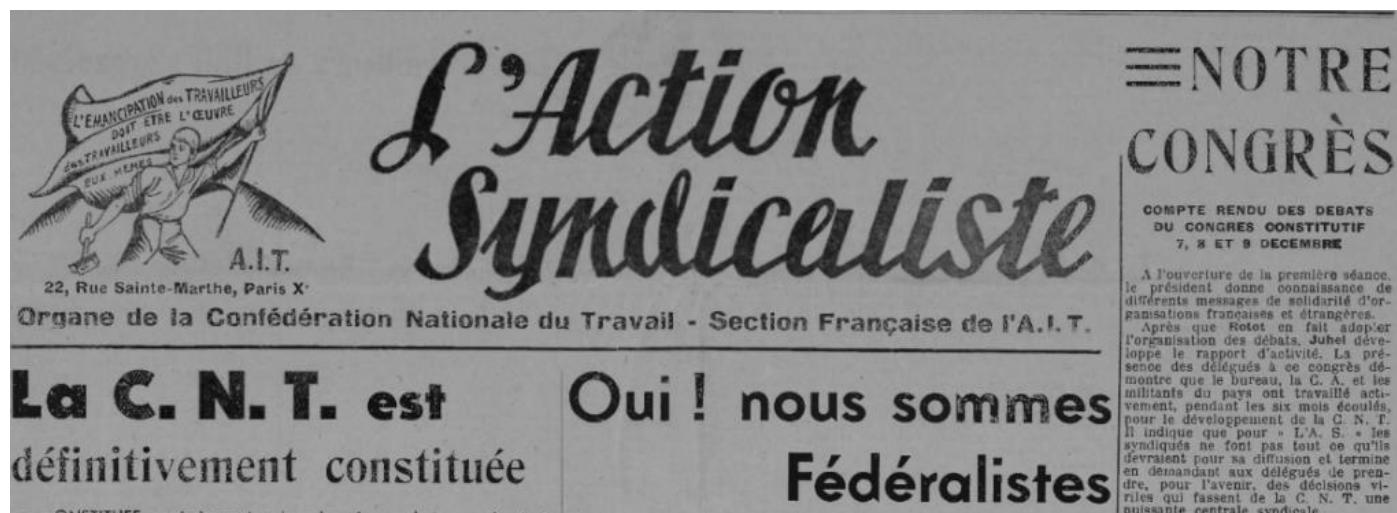
En France, la CGT-SR organise, via l'AIT que dirige alors Besnard, le soutien matériel et politique aux anarcho-syndicalistes espagnols. La défaite de 1939 referme brutalement cette parenthèse révolutionnaire : des centaines de milliers de républicains, dont l'essentiel des cadres de la CNT espagnole, franchissent la frontière et connaissent l'internement dans les camps du sud de la France. Cet exil massif prépare, sans qu'on le sache encore, la reconstitution d'une CNT en terre française.



1946 : LA CNT RENAÎT EN FRANCE

À la Libération, la CGT reconstituée passe rapidement sous le contrôle du Parti communiste français, alors en pleine ascension politique. Un congrès réunissant à Paris, les 6 et 7 octobre 1945, l'ensemble des tendances de l'anarchisme, de l'anarcho-syndicalisme et du syndicalisme révolutionnaire tente de donner une cohésion au mouvement anti-autoritaire dispersé par la guerre. Les positions restent toutefois divergentes, en particulier entre la Fédération anarchiste, d'abord réservée à l'idée d'une nouvelle centrale syndicale distincte de la CGT, et les partisans d'une rupture organisationnelle immédiate. Ce n'est qu'à son congrès de Dijon, en septembre 1946, que la Fédération anarchiste change de position et se rallie à l'idée d'une CNT française, quelques mois seulement avant sa fondation effective.

C'est finalement lors du congrès constitutif tenu à Paris du 7 au 9 décembre 1946 qu'une partie des militant-es issu-es de la Résistance, d'ancien-nes de la CGT-SR et des exilé-es de la CNT espagnole fondent la Confédération nationale du travail (CNT), reprenant délibérément le nom de son homologue ibérique en hommage à l'expérience de 1936. La Charte de Paris, adoptée à cette occasion, réaffirme sans ambiguïté les principes d'indépendance syndicale et de destruction du pouvoir politique par l'organisation même du syndicalisme, dans la filiation directe des chartes d'Amiens et de Lyon. La CNT connaît un développement rapide dans l'immédiat après-guerre, avant que la création de Force ouvrière en 1948 n'attire à elle une partie de ses militant-es et n'ouvre une longue période de reflux.



UNE FILIATION REVENDIQUÉE

L'histoire du syndicalisme révolutionnaire et de l'anarcho-syndicalisme français ne s'arrête évidemment pas en 1946, et elle n'est pas non plus un long fleuve tranquille : la CNT connaît elle-même plusieurs scissions dans les décennies suivantes, qui expliquent la coexistence aujourd'hui de plusieurs organisations se réclamant du sigle. La CNT-SO n'est pas née de rien en 2012 : elle est issue du départ volontaire de la CNT-f de nombre de militant-es, autour d'un désaccord bien concret sur les moyens à donner à un syndicalisme de terrain - en particulier la question des salarié-es syndicaux (juristes et/ou développeur-euses syndicaux, des fonctions « techniques » et jamais des fonctions « politiques »), jugée indispensable par le syndicalisme portée par la CNT-SO pour tenir face à des employeurs disposant, eux, de services juridiques permanents et de moyens très conséquents. Fondée le 12 novembre 2012, notre confédération s'implante en priorité dans les secteurs les plus précarisés et les plus concentrés en main-d'œuvre immigrée : nettoyage, hôtellerie, restauration, bâtiment..., mais également au sein de secteurs variés (activités bancaires, culture, transport...)

Ce choix pragmatique ne rompt pas avec l'histoire qui le précède : il en est une continuation, dans un contexte social très différent de celui de 1896, 1906, 1926, 1936 ou 1946. À chaque étape, la même question s'est posée sous des formes renouvelées : comment organiser durablement des travailleur-euses sans reproduire, en interne, les rapports de délégation et de pouvoir que le syndicalisme prétend combattre à l'extérieur ?

L'indépendance syndicale affirmée à Amiens, l'anarcho-syndicalisme organisé à Lyon, l'expérience collectiviste espagnole, la reconstruction de la CNT en France : ce ne sont pas des reliques que la CNT-SO commémore par nostalgie en 2026, mais un outillage de méthodes - lutte des classes, indépendance syndicale, action directe, fédéralisme, autogestion, grève générale, révolution sociale - que notre syndicalisme continue de mettre au service des travailleuses et des travailleurs d'aujourd'hui, dans les secteurs où le rapport de forces se construit encore, comme hier, sur le terrain plutôt qu'au parlement, les organisations politiques ou encore au sein des cabinets ministériels.

NOUS CONTACTER / INFOS

✉ contact@cnt-so.org

✕ [cntso.fr](https://www.cntso.fr)

🦋 [cnt-so.bsky.social](https://www.cnt-so.bsky.social)

🌐 [cnt-so.org](https://www.cnt-so.org)